

## Note de présentation synthétique du Budget Communal 2019

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

**Le budget 2019 a été voté le 26 Mars 2019** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité : D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement). De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. C'est un peu comme le budget d'une famille : les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

### **Pour notre commune :**

**Les recettes de fonctionnement 2019  
représentent 287 844,80 €.**

Parmi l'ensemble des recettes il en existe trois principales :

- Les impôts locaux. Le montant des impôts reçus en 2018 était de 40 131€.

Pour 2019, il est prévu de percevoir 41 721€ ;

- Les dotations versées par l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

DGF 2016 : 68 678€     DGF 2017 : 65 527€

DGF 2018 : 66 043€     DGF 2019 : 69 588€

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les prestations perçues ces 3 dernières années :

2016 : 14 411.36€     2017 : 14 466.49€

2018 : 13 276.03 €

**Les dépenses de fonctionnement 2019  
représentent 244 183,10 €.**

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 42.50% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

## b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses courantes	100 000.00€	Excédent brut reporté	56 870.69€
Dépenses de personnel	103 800.00€	Recettes des services	8 021.91€
Autres dépenses de gestion courante	26 500.00€	Impôts et Taxes	97 320.70€
Dépenses financières	3 578.67€	Dotations et participations	83 820.00€
Dépenses exceptionnelles	2 500.00€	Recettes exceptionnelles	250.00€
Dépenses imprévues	863.43€	Recettes financières	0.00€
Autres dépenses	7 191.00€	Autres recettes de gestion courantes	27 061.50€
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>244 183.10€</b>	Autres recettes	14 500.00€
Virement à la section d'investissement	42 500.00€	<b>Total recettes réelles</b>	<b>287 844.80€</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 161.70€	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00€
<b>Total des dépenses</b>	<b>287 844.80€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>287 844.80€</b>

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- concernant les ménages

. Taxe d'habitation : **10.00%**

. Taxe foncière sur le bâti : **13.07%**

. Taxe foncière sur le non bâti : **54.95%**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 41 721€

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 81 320€ soit une baisse de 3.65% par rapport à l'an passé.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Ramené à un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Solde d'investissement reporté	5 533.49€	Virement section fonctionnement	42 500.00€
Remboursement d'emprunts	32 743.97€	Mise en réserves	5 533.49€
Travaux de bâtiments (Toiture Eglise, Préau...)	107 500.00€	FCTVA	3 623.00€
Travaux de voirie	32 000.00€	Taxe aménagement	3 000.00€
Achat matériel	40 300.00€	Subventions	23 337.00€
Autres travaux	10 400.00€	Opération d'ordre	1 161.70€
Dépenses imprévues	677.73€	Emprunt	155 000.00€
Frais d'études	5 000.00€		
<b>Total des dépenses</b>	<b>234 155.19€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>234 155.19€</b>

c) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Réfection toiture de l'Eglise
- Achat d'un nouveau véhicule
- Travaux de voirie divers
- Signalisation d'Information Touristique

Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 20 337€00
- de la Région : 3 000€00

Etat de la dette :

Le budget de la commune supporte 11 emprunts dont 6 emprunts de l'ancienne Communauté de Communes des Châtaigniers.

L'annuité pour 2019 est de 35 672.64€  
Le capital restant dû est de 133 572.68€

**PRESENTATION BREVE DU BUDGET EAU 2019**

Le budget 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses et recettes : 49 372.03 €  
Section investissement : Dépenses et recettes : 163 600.60€

**Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Charges à caractère général	14 500.00€	Résultat fonctionnement reporté	5 524.43€
Atténuation de produits	584.00€	Opération d'ordre	10 551.60€
Dépenses imprévues	0€	Ventes de produits, prestation de services	33 360.00€
Virement section investissement	0€	Autre produits gestion courantes	0€
Opération d'ordre	30 520.00€		
Autres charges de gestion courantes	100.00€		
Charges financières	2691.61€		
Charges exceptionnelles	1046.42€		
<b>Total des dépenses</b>	<b>49 442.03 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>49 442.03 €</b>

**Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Dépenses imprévues	0€	Résultat investissement reporté	112 030.94€
Opération d'ordre	10 551.60€	Opération d'ordre	30 520.00€
Emprunts	6 600.00€	Virement section fonctionnement	0€
Immobilisations incorporelles	6 000.00€	Dotations	1049.66€
Immobilisations corporelles	140 449.00€	Subventions	0€
Immobilisations corporelles en cours	0€	Emprunt	20 000.00€
<b>Total des dépenses</b>	<b>163 600.60€</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>163 600.60€</b>

## Le point sur les travaux et achats en 2019

### *Déjà réalisés :*

✓ Réfection d'un mur de soutien sur la route communale à la Pervenche : réalisé par Christophe Robin et Jean-Luc Negri ; coût : 4200€.

✓ Changement de 2 portes intérieures à l'école ; coût 1627€

✓ Rebouchage des nids de poule sur les routes communales par enrobage à froid, travail réalisé par le personnel municipal.

✓ Signalisation horizontale sur le village de places de parking, rénovation des traçages déjà existants, préparation au sol de la fresque de datation de l'époque préhistorique, achat de peinture (travail des scolaires) ; coût : 1600€

✓ Achat d'un camion Renault master à benne ; coût : 28 800€

✓ Achat pour complément de mobilier de 10 tables pour la salle Gaston Giraud et de 10 tables et 20 bancs pour le plateau sportif ; coût 2330€

✓ Pose de panneaux d'information touristique sur l'ensemble de la commune. La pose de panneaux directionnels et à l'entrée des hameaux va également être effectuée par le personnel municipal. Coût : 6000€ subventionné à hauteur de 50% par la région

### *En cours ou à venir :*

✓ Réfection du toit de l'église ; Maître d'œuvre : François Cuhe ; coût prévisionnel : 80 000€. Subventionné à 30% par la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Les travaux sont exécutés par l'entreprise CHAZEL

✓ Suite du chantier d'eau comprenant l'interconnexion village - le Clos avec renforcement du réseau d'eau potable pour les hameaux de Intres et Sagnes

✓ Rénovation de la peinture des murs de la classe des maternelles cet été par le personnel municipal.



## Nouveau : Accompagnement administratif de proximité

### ***Mise à disposition d'un nouveau service à la population par la communauté d'agglomération***

La CAPCA met à la disposition du public les compétences d'une spécialiste des questions administratives.

Celle-ci pourra recevoir en mairie les mercredis après-midi de 14h à 17h les personnes en demande d'informations ou d'aide pour s'acquitter de différentes formalités : aide aux démarches en ligne, aide à la compréhension de courrier, orientation et mise en relation avec différentes administrations (Préfecture, Département, Centre des impôts, CAF, CPAM Caisse de retraite, CAPCA, Pôle emploi...)

Au préalable, vous devez prendre un rendez-vous en mairie auprès de la secrétaire, l'intervenante MSAP (Maison de Service A la Population) se déplaçant sur demande.

Vous trouverez un dossier plus complet sur le site de la commune ou celui de la CAPCA. Celui-ci précise en détail les aides que l'on peut attendre de ce nouveau service, ainsi que les différents documents à apporter en fonction du type d'aide recherchée.

## Emergence d'un comité citoyen à St Julien du Gua

Faisant écho à la proposition nationale, quelques citoyens organisaient le samedi 16 février un « grand débat à St Julien du Gua »

Quatre grands thèmes y étaient débattus :

- Démocratie et citoyenneté
- Organisation de l'état et des services publics
- Fiscalité et dépenses publiques
- Transition écologique

Suite à cet après-midi de débat, les quatre animateurs ont élaboré un document « le grand débat ramené à St Julien du Gua »

Ce document a été remis à l'équipe municipale qui l'a lu attentivement lors du conseil municipal du 20 mars.

Certaines propositions s'avéraient ne pas être du ressort de la municipalité (ex : fusion de plusieurs communes de manière à arriver à environ 500 habitants, ou permis de construire remis localement...); d'autres propositions étaient déjà effectuées ou sur le point de le devenir mais non connues des débatteurs (accompagnement administratif de proximité, portage de repas à domicile, site internet de la commune...). Enfin la concrétisation d'autres propositions serait utile pour améliorer la vie des usagers.

Si le conseil municipal travaille pour faire aboutir des projets qu'il pense être en adéquation avec les besoins de la commune, les membres qui le composent ne sont pas nombreux et il est évident que certaines actions ne sont pas réalisées par manque de moyens humains pour les accomplir. C'est là que peut s'inscrire l'action citoyenne quand elle ne dit plus « y'a qu'à ! Faut qu'ils... » mais qu'elle s'engage pour le bien commun à porter des projets avec le soutien, si nécessaire, de la municipalité.

Le mercredi 23 mai, la réunion « le grand débat et maintenant... » avait lieu salle Gaston Giraud réunissant citoyens concernés et municipalité. Après de fructueux échanges, un

comité citoyen se constituait et prenait date pour une première séance de travail le Mercredi 05 juin à 19h30 salle Gaston Giraud.

Plus de démocratie, des hommes et des femmes prêts à se retrousser les manches pour une société plus solidaire, le pari d'un monde meilleur est relevé à St Julien du Gua !

**Info de dernière minute :** Ce collectif d'habitants se réunira tous les premiers mercredis du mois (Août excepté), de 20H à 21H30, salle G Giraud. N'hésitez pas à venir le rejoindre, votre participation le rendra plus fort et sera bienvenue.

Odile Marsal

---

## Fresque dégradée à La Pervenche

Aux alentours du week-end du 25-26 mai, la fresque murale ornant les toilettes de la Pervenche, œuvre de Daniel Loubersac, a été vandalisée. Par qui ? Pourquoi ? Quel insondable imbécile a-t-il jugé opportun de balafrer à grands coups de cutter ou autre objet coupant cette œuvre qui n'a d'autre prétention que celle d'embellir le village ?

Cet individu ne risque quasiment rien. Les gendarmes venus constater les dommages savent qu'il sera difficile de retrouver l'auteur de ces déprédations, la malveillance s'exerçant préférentiellement dans l'ombre.

Bien que ce geste particulièrement stupide n'ait aucun sens, nous ne pouvons nous empêcher d'émettre des suppositions : crise d'éthylisme aigu ? Intolérance à l'art plastique ? Frustration d'un quidam ne pouvant user de son bon droit à trouver les toilettes ouvertes ?

Car, et malheureusement pour l'art, dans l'attente du passage d'un plombier, les toilettes étaient fermées suite à une fuite d'eau. Alors, « sérial rayeur » atteint d'un syndrome d'intolérance aigue à la porte fermée ?

Nous avons tous intérêt à prendre la mesure de cette nouvelle pathologie si un forcené du poinçon sévit dans la communauté ! Soyons vigilants et, dans le doute, laissons nos portes grandes ouvertes !

Odile Marsal



# Alerte aux envahisseurs !

## 1. Les moustiques

ARRETE PREFECTORAL n° 07-2019-03-29-001

Relatif à la lutte contre les moustiques potentiellement vecteurs de maladies

Dans le département de l'Ardèche

L'intégralité de l'arrêté est à consulter sur le site de la commune

### « Zone de lutte contre les moustiques vecteurs

La totalité du département de l'Ardèche est définie en zone de lutte contre les moustiques :

- de l'espèce *Aedes albopictus*, vecteurs potentiels du chikungunya, de la dengue, du virus Zika ou de la fièvre jaune,
- du genre *Anopheles*, vecteurs potentiels des parasites du genre *Plasmodium*,
- du genre *Culex*, vecteurs potentiels des virus West-Nile et Usutu.

### Elimination physique des gîtes

Les propriétaires publics ou privés, usufruitiers, locataires, exploitants ou occupants à quelque titre que ce soit, de terrains bâtis ou non bâtis, d'immeubles bâtis et de leurs dépendances, de décharges et de dépôts, sont tenus de supprimer physiquement les contenants susceptibles de constituer des gîtes à larves de moustiques ou rendre impossible, par tout moyen physique respectant la réglementation en vigueur, la ponte de moustiques au sein de ces contenants. Plus généralement, ils ne doivent pas créer les conditions de formation de collections d'eau stagnante.

Les maitres d'ouvrages, les maitres d'œuvre, les entrepreneurs de travaux publics et privés, devront, pour la conception des ouvrages, la conduite et la finition des chantiers, prendre toutes les mesures pour éviter la création de gîtes à larves de moustiques et pour les supprimer le cas échéant.

Comme il est disposé à l'article R1312-8 du code de la santé publique, sont punis d'amende de cinquième classe les intéressés qui ne se conforment pas à l'obligation de ne pas créer des gîtes larvaires ou de les détruire du fait de leurs travaux et activités. »

## 2. Frelon Asiatique et recherche de nids

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire rhônalpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS (Fédération Régionale Groupements de Défense Sanitaire), en partenariat avec la FREDON (Fédération Régionale de la Défense contre les Organismes Nuisibles) vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

### 2018 : progression forte du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. L'infestation en Ardèche se poursuit, 830 nids ayant été découverts en 2018. »

## Caractéristiques du frelon asiatique :



- Tête noire
- Thorax noir
- Abdomen noir avec large bande jaune
- Extrémités des pattes jaunes

Détruire un nid de frelons asiatiques est strictement déconseillé aux particuliers. Seuls des professionnels équipés sont habilités à pratiquer sans risques l'élimination du nid.

---

## Pêle-mêle

### Lumineux ! La boîte à idées

Suite à la synthèse présentée au conseil municipal par les animateurs du grand débat, plusieurs points d'amélioration peuvent être mis en place rapidement pour mieux répondre aux besoins des habitants de la commune.

Parmi ceux-ci, la boîte à idées que vous découvrez à la porte de la mairie, boîte aux lettres devenue œuvre d'art sous le pinceau de Daniel Loubersac.

Cette première initiative est le symbole d'une volonté de plus de démocratie participative au sein de la commune.

Chacun(e) d'entre vous peut ainsi faire connaître au conseil municipal les propositions, les remarques qui lui paraissent pouvoir apporter un plus à la communauté.

Vos idées (de préférence signées), seront toutes lues et discutées en conseil municipal. Sources d'amélioration et d'innovation, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

**Embauche :** Depuis le 13 mai, Benoit Grosjean a rejoint l'équipe municipale en tant qu'agent communal polyvalent dans le cadre d'un contrat professionnalisant à durée déterminée. Nous lui souhaitons la bienvenue.

**Relevé des compteurs d'eau des maisons secondaires :** Chaque année, au moment des relevés de compteurs d'eau, se pose le problème d'accès à certains compteurs quand les maisons sont fermées.

Pour que la facture d'eau soit établie sur la base d'une consommation réelle, il est demandé aux occupants de résidences secondaires de transmettre systématiquement en mairie le relevé de leur consommation lors de leur départ de la façon qui leur convient (téléphone, mail, mot dans la boîte aux lettres ou de vive voix auprès de la secrétaire)

**Repas à domicile :** Les personnes résidant sur la commune peuvent bénéficier, si leur état de santé le nécessite, d'un portage de repas à domicile assuré par la CAPCA. S'adresser à la mairie ou à la CAPCA pour la constitution du dossier.

**Liste de diffusion :** Internet est aujourd'hui un moyen de communication fréquent et efficace. Aussi, nous proposons à tous ceux qui le souhaitent, de recevoir par courriel des informations concernant les événements qui se déroulent sur la commune avec un rappel de l'information environ une semaine avant l'événement lui-même. Si vous êtes intéressé (e) par ce mode de fonctionnement, nous vous invitons à transmettre à la secrétaire de mairie, votre adresse courriel. Elle sera alors intégrée à la liste de diffusion. Pour ceux qui n'utilisent pas l'outil informatique, le bouche à oreilles et la Guazette restent des moyens de communication toujours d'actualité.

**Site de la Mairie de St Julien du Gua :** Depuis quelques mois le site de la commune de St Julien du Gua peut être consulté. Vous y trouverez des informations telles que les horaires, les services, les manifestations à venir, les comptes rendus des conseils municipaux, des petites annonces, des informations historiques sur la commune... N'hésitez pas à le consulter régulièrement et à faire des suggestions pour l'alimenter. Pour cela vous pouvez vous adresser à la secrétaire de mairie qui est en charge de la maintenance de ce nouvel outil d'information.

**La chasse à l'ambrosie ! :** Cette plante extrêmement proliférante et allergène est bientôt de retour sur les bords de route et de chemins. Si vous la croisez (image), prenez le temps de l'arracher avant qu'elle ne disperse ses semences (autour de mi-août). Les racines affleurent le sol et l'arrachage se réalise sans effort. Au cas où des zones se trouvent envahies de façon importante, une campagne d'arrachage sera organisée collectivement. Cela a été effectué l'année dernière sur la route entre le Clot et Intres. Si vous êtes volontaire pour participer à cette opération, qui devrait avoir lieu courant juillet, merci de vous signaler auprès d'Odile Marsal (06 29 70 48 02)



---

## Mémento

**Marché itinérant :** Pendant les mois de Juillet et Août, le marché itinérant est reconduit tous les lundis en fin d'après-midi. Il démarre à 16h30 au bourg du village ; s'arrête de 18h à 19 h à la Pervenche et de 19h à 20h à Intres au camping du Folastère. Vous y retrouverez : Emeline ou Valère et leurs fromages de chèvre, Adrien avec ses bons légumes fraîchement cueillis, Laurent et son pain tout chaud et **NOUVEAUTE : Micha et ses champignons ! A découvrir...**

### Horaires d'été :

#### De l'épicerie-restaurant « le goût des Autres »

##### **Épicerie et dépôt de pain**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
De 8h30/12h30 et de 17h/19h

Samedi, dimanche :9h/12h30

##### **Restaurant**

Tous les soirs sauf mercredi et dimanche

Ouvert le dimanche à midi

Sur réservation

### De la bibliothèque :

En juillet / août ouverture le lundi de 15h30 à 18h30

### De la Ferme attitude :

Ouverture tous les jours, midi et soir.

Possibilité d'acheter de la charcuterie sur place.

### Mairie / Agence Communale Postale :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi

De 10h00/12h30 et de 13h30/15h30

**Transport en bus :** Nous vous rappelons que, pendant tout l'été, vous pouvez utiliser un service de transport à la demande, le samedi matin en direction de Privas ou de St Sauveur de Montagut ; les arrêts sont situés aux mêmes endroits que pour le transport scolaire. Pour cela il faut téléphoner la veille à la **CAPCA (04.75.64.07.07)** pour réserver son transport. Le coût est de 1€ par trajet, le billet peut être acheté dans le bus.

Vous trouverez en mairie une plaquette donnant toutes les informations quant à ce transport.

**Débroussaillage :** Samedi 25 mai, une belle équipe de 8 personnes, armée de débroussailleuses, tronçonneuses, cisailles, et sécateurs ont entrepris de réouvrir le chemin qui va des Suels à la Longearate. Sur ce sentier abandonné depuis plusieurs années, la végétation a repris magnifiquement ses droits ! Le travail de la matinée a permis de faire une belle percée mais incomplète. Pour poursuivre ce chantier, nous proposons une nouvelle matinée de travail : **samedi 14 septembre à 9 heures devant la mairie**, selon les mêmes modalités que le 25 mai : vous apportez vos outils, la mairie fournit le carburant pour les hommes et les machines. Annulation en cas de pluie.

### Cours de Qi Gong :

Les cours reprendront à partir du lundi 23 septembre de 16h à 17h30 salle Gaston Giraud. Pour que le cours soit maintenu à St Julien du Gua, il faut un minimum de participants. N'hésitez pas à rejoindre le groupe, les cours permettent d'intégrer des nouveaux à tout moment.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sébastien Annett au 04 26 53 07 48 ou [el\\_cebe@yahoo.fr](mailto:el_cebe@yahoo.fr)



## État Civil : Juillet 2018 – Juin 2019

### Ils sont nés :

**Ernesto SPAAN** est né le 22 septembre 2018 au hameau de Intres à Saint Julien du Gua de Alexander SPAAN et Marjolaine NADAL habitant au Folastère à Intres.

**Albin Odin Michel LAKKIS** est né le 29 Janvier 2019 à Aubenas de Laurent LAKKIS et Emilie MARSAL habitant à Sagnes

**Angie Cédrine Marianne DUNY** est née le 13 Février 2019 à Aubenas de Jean-Baptiste DUNY et de Floriane MICHEL habitant à Charbonnière

### Ils nous ont quittés :

**Yvonne Marie Augusta FAURE**, épouse de André Henri CHAMBON, née le 06 Octobre 1931 à Saint Julien du Gua (Ardèche) est décédée le 27 Juillet 2018 à ROCHEFORT MONTAGNE (Puy de Dôme).

**Georgette Marie Joséphine SAUZE**, veuve de André Alphonse Gabriel GEAY, née le 27 Décembre 1936 à Saint Julien du Gua (Ardèche), est décédée le 17 Août 2018 à Privas (Ardèche).

**Noémie Henria Albertine VERON** veuve de André Fernand HILAIRE, née le 04 mars 1923 à Saint Julien du Gua (Ardèche), est décédée le 16 Février 2019 à Privas (Ardèche).

**Marianne OSKAMP**, avait quitté sa maison de St Julien du Gua en décembre dernier. Elle est décédée le 29 mai 2019 dans son pays la Hollande à l'âge de 89 ans.

## Agenda Juillet – Septembre 2019

**Mercredi 3 Juillet de 20h à 21h30** : groupe de réflexions sur la vie au village (Salle G. GIRAUD)

**Samedi 29 juin à 19h** : au Goût des Autres : Concert avec "les Poireaux Volants" groupe local de pop-soul  
Restauration sur place réservation : 06 83 47 091 07

**Vendredi 5 Juillet à 17h** : La Boule Atomique, coupe Abel Maurel

**Samedi 13 Juillet** : Fête de l'UNRPA concours de boules et paëlla. 23h00 Feu d'artifice

**Samedi 20 Juillet** : Fête d'été des Genêts Fleuris

**Vendredi 26 juillet à 19h** au camping le Folastère : apéritif avec dégustation de vin du Bugey puis concert

**Samedi 27 Juillet à 18h** : Conférence sur « la femme dans la Préhistoire » par Denise Philibert à l'espace G. Giraud (suivi d'un apéro offert)

**Dimanche 28 Juillet à 17h** : Concert Groupe Alexander à l'église de St Julien du Gua. Rafratchissements proposés à la sortie du concert.

**Samedi 3 Août à 18h** : Vernissage exposition « Eté des Peintres » à l'Espace Gaston Giraud

**Du samedi 3 août au Jeudi 15 août** : Exposition « Eté des Peintres » ouverte de 16h à 19h.

**Dimanche 4 Août** : Fête de la Girafe au camping le Folastère

**Samedi 10 Août à 19h** : Fête du four de la Pervenche

**Dimanche 11 Août** : Fête paroissiale de la Pervenche. 17h : Culte 18h animation, jeux, buffet, buvette.

**Vendredi 16 Août** : « Des fours et des papilles » ; balade entre les fours de Intres, la Pervenche et le Serret avec vente de petite restauration sortie du four.

**Samedi 17 Août** : Fête des Galopins au Plateau sportif

**Samedi 24 août à 9h** : La Boule Atomique, challenge Paul Esteouille

**Samedi 14 Septembre à 9h** : Nettoyage des sentiers de randonnées rdv devant la Mairie

**Samedi 14 Septembre à 14h** : Goûter de la Boule Atomique, challenge Alain Hilaire

**Lundi 16 septembre à 15h** : Passage du bibliobus devant la salle G. Giraud. Possibilité de venir choisir des livres.

**Vendredi 27 Septembre** Repas de l'amitié à Issamoulenc. 18h30 culte 19h Apéro puis repas

---

## Accès « Bien-être »

### St Julien du Gua, le plus petit village de France à avoir son salon de beauté !

*Et oui, c'est vrai depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2018 !*

Il y a deux ans, Ingrid Verbeck et Johan Opsomer se trouvaient en vacances au camping de St Privat. Lors d'une balade, ils découvrent St Julien du Gua, son calme, sa beauté et son petit marché du jeudi soir.

Ils tombent sous le charme...

Le lendemain, ils visitent une maison et le surlendemain ils signent ! Ils quittent définitivement la ville de Bruges en Belgique pour s'installer dans leur nouvelle maison le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et Ingrid décide de reprendre son activité professionnelle d'esthéticienne et de masseuse qu'elle pratique depuis 25 ans en Belgique. Mais cette fois-ci, juste pour le plaisir.

Ils réalisent des travaux pour créer un espace dédié à cette activité. Une décoration épurée, zen, une table de massage, quelques appareils pour les soins...



Un espace de bien-être où Ingrid exerce ses talents avec délicatesse et discrétion. Un moment de détente et de plaisir pour celui qui franchit la porte.

Ingrid utilise des produits « bio » et propose toute une gamme de massages et de soins du corps. Une plaquette que vous pouvez trouver en mairie détaille l'ensemble de son offre ainsi que ses tarifs.

Les soins se font sur rendez-vous, du lundi au samedi (06 43 12 05 72). Un site [www.acces-bien-etre.com](http://www.acces-bien-etre.com), une page Facebook peuvent être consultés.

Dans ce même lieu, une salle de sport avec une dizaine d'appareils (vélos, rameurs...) peut être utilisée au tarif de 5€/heure où Johan est disponible pour donner des conseils personnalisés.



A partir de septembre prochain Ingrid et Johan proposeront, environ une fois tous les deux mois, des soirées à thème : bénéfice du massage, utilisation des huiles essentielles, conseil de maquillage... Voilà de quoi faire pâlir d'envie bien des villages de France et de Navarre !

N'hésitez pas à venir vous faire plaisir ou à faire plaisir en offrant un cadeau sous forme de bon ...

*Marie Dominique Prévot*

---

#### **Mairie et Agence postale ouverture au public :**

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de 10h30-12h30 et de 13h30-15h30 – Fermeture Vendredi /Samedi /Dimanche  
Fermeture pour congés du 14 au 19 Août inclus

#### **« La Guazette »**

**Journal de la commune de Saint Julien du Gua  
Numéro 18 / Juin 2019**

Mairie, 07190 Saint Julien du Gua (France)

Tél. : 04 75 66 85 16 - Fax : 04 75 66 85 29

Courriel : [mairie.st-juliendugua@orange.fr](mailto:mairie.st-juliendugua@orange.fr)

Directeur de la publication : Denise NURY

Commission de rédaction : M-D PREVOT, O. MARSAL

Imprimé par Imprimerie Cévenole (Coux)

Ne peut être vendu - Ne pas jeter sur la voie publique